

PROGRAMME OFFICIEL

Distribué lors des trois galas, le programme est une plateforme publicitaire privilégiée pour rejoindre les membres de l'industrie télévisuelle et des médias numériques.

Distribution : 1600 exemplaires

Éditeur : Académie canadienne du cinéma et de la télévision

Date de publication : 12 septembre 2019

Dates de tombée : réservation d'un espace : 9 août 2019 / réception du matériel : 15 août 2019

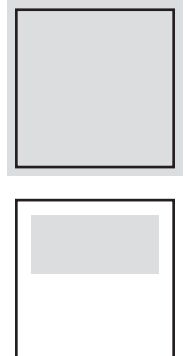
Format du programme : 8 ¾" x 8 ¾" (52 ½ x 52 ½ picas).

Format annonce pleine page – à marge perdue

- Format coupé : 8 ¾" x 8 ¾" (52 ½ x 52 ½ picas)
- Format avec marge perdue : 9" x 9" (54 ½ x 54 ½ picas)
- Marge intérieure sécuritaire : allouez ½" (3 picas) sans aucun texte ni élément visuel important.
- CMYK

Format annonce ½ page horizontale seulement – sans marge perdue exclusivement

- Format de l'annonce : 8" de large x 3 13/16" de haut (48 picas de large x 23 picas de haut)
- CMYK



FEUILLETS DE DÉROULEMENT

Distribués lors des trois galas, les feuillets de déroulement offrent une visibilité directe et unique.

Un seul espace publicitaire est offert pour chaque feuillet.

Éditeur : Académie canadienne du cinéma et de la télévision

Date de tombée pour la réception du matériel : 20 août 2019

Format des feuillets : 8 ½" de large x 14" de haut

- **FEUILLET DE LA SOIRÉE DES ARTISANS ET DU DOCUMENTAIRE distribué le 12 septembre en 750 exemplaires**
Format de l'espace publicitaire sur le feuillet : 7" de large x 3 ¼" de haut
- **FEUILLET DE L'AVANT-PREMIÈRE distribué le 15 septembre en 1250 exemplaires**
Format de l'espace publicitaire sur le feuillet : 7" de large x 3 ¼" de haut
- **FEUILLET DU GALA DES 34^{es} PRIX GÉMEAUX distribué le 15 septembre en 1400 exemplaires**
Format de l'espace publicitaire sur le feuillet : 7" de large x 6 ½" de haut

SPÉCIFICATIONS TECHNIQUES

Matériel requis :

- Fichier numérique MAC seulement à livrer par WeTransfer (voir deux adresses plus bas)
- Fournir en ordre de préférence :
 1. un document PDF haute résolution, prêt pour l'impression en CMYK
 2. un document Photoshop ou Illustrator (CC) avec fontes en outline
 3. un document InDesign (CC) fourni avec toutes les fontes utilisées
- Tous les documents doivent être en CMYK.
- Les documents contenant des couleurs Pantone ou ayant des composantes RGB **NE SERONT PAS ACCEPTÉS.**

Impression programme : 150 lignes sur Starbrite Plus FSC Velvet (cover 200 M et texte 160 M), reliure allemande

Impression feuillets : 150 lignes sur Offset texte 140 M

LIVRAISON DU MATÉRIEL

Par WeTransfer ou par courriel (max. 10 Mo) aux deux adresses suivantes :

emmanuel@acapelladesign.com – dgauthier@academie.ca

GRILLE TARIFAIRE ET BON DE COMMANDE 2019

DÉTAILS DU MATÉRIEL REQUIS AU RECTO

PROGRAMME OFFICIEL	
½ page couleur	1 600 \$ <input type="checkbox"/>
Pleine page couleur	2 650 \$ <input type="checkbox"/>
Deuxième de couverture couleur	5 250 \$ <input type="checkbox"/>
FEUILLETS DE DÉROULEMENT	
SOIRÉE DES ARTISANS ET DU DOCUMENTAIRE, sans marge perdue	3 250 \$ <input type="checkbox"/>
AVANT-PREMIÈRE, sans marge perdue	3 750 \$ <input type="checkbox"/>
GALA DES 34 ^{es} PRIX GÉMEAUX, sans marge perdue	4 500 \$ <input type="checkbox"/>

Cochez le type d'annonce choisie dans la grille ci-dessus et reportez le prix dans la grille de calcul ci-dessous.

Nom de l'annonceur : _____

Adresse : _____

Ville : _____ Code postal : _____

Personne-ressource : _____

Tél. : _____ Courriel : _____

Numéro du bon de commande (s'il y a lieu) : _____

Termes :

- > La publicité doit être approuvée par l'Académie avant la date limite.
- > L'annonceur s'engage à faire paraître dans la publication nommée ci-dessus l'espace publicitaire décrit ci-dessus.
- > L'annonceur fournit le matériel nécessaire à la publication de son annonce en respectant les dates de tombée figurant au recto de ce document, sans quoi il devra tout de même assumer les coûts de parution de l'annonce qui ne sera pas publiée.
- > L'annonceur est responsable du contenu rédactionnel, de l'orthographe et de l'imagerie. L'annonceur s'engage à indemniser l'éditeur de tout dommage, amende et frais judiciaires qu'il pourrait être appelé à payer suivant la publication de son annonce.
- > L'annonceur est responsable de la conformité de son matériel d'après les données techniques précisées au recto de ce document.
- > L'Académie se dégage de toute responsabilité relative à l'impression si aucune épreuve n'a été fournie.
- > Si l'annonceur requiert une position spéciale dans la publication, et dans le cas d'une acceptation de la part de l'éditeur, l'annonceur s'engage à payer une somme en sus des tarifs en vigueur.
- > Toute annonce doit être conforme à la loi et à l'éthique publicitaire. L'éditeur pourra refuser de publier toute annonce qui, selon lui, ne répond pas à ces critères. Si un dépôt a été versé, l'annonceur sera remboursé.
- > L'annonceur a lu toutes les clauses du présent contrat et le déclare conforme à sa volonté.

COÛTS :	
(TPS n° R106681471) TPS 5 % :	
(TVQ n° 1006472059) TVQ 9,975 % :	
TOTAL :	

Signé à Montréal le _____ 2019 Signature : _____

Information et réservation : Danièle Gauthier
T. 514 849-7448, poste 24 dgauthier@academie.ca
Académie canadienne du cinéma et de la télévision
1200, avenue Papineau, bureau 250, Montréal (Québec) H2K 4R5